




AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement de « NUMÉRO 417-2016 POUR ACCORDER ET FIXER UNE RÉMUNÉRATION AU PRÉFET, AU PRÉFET SUPPLÉANT, AUX CONSEILLERS, AU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AGGLOMÉRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE JOLIETTE, AINSI QUE POUR ÉTABLIR LES MODALITÉS DE PAIEMENT » a été adopté le 23 novembre 2016.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 30^e jour de novembre deux mille seize.



Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier